



SOMMET AFRICITES

NAIROBI - KENYA, 18 – 22 septembre 2006

« Construire des coalitions locales pour la réalisation effective des objectifs du Millénaire pour le Développement au sein des collectivités locales africaines

N°	Session	Recommandations aux Maires et gouvernements locaux
1	Pauvrete et Faim	<p>1. Faire de l'amélioration du niveau de recouvrement des recettes, de la réforme fiscale incitative un des outils de la création des richesses et d'emplois.</p> <p>2. Renforcer les capacités techniques et technologiques des paysans en même temps qu'ils font la promotion des activités de première transformation, de la conservation et du stockage de la production agricole et animale et améliorent les circuits de commercialisation des produits de l'agriculture et de l'élevage.</p> <p>3. Renforcer les capacités des paysans et des organisations agricoles professionnelles et des structures d'encadrement pour une valorisation effective du métier d'agriculteur, une amélioration de la productivité des exploitations familiales et une réelle sécurisation du foncier rural.</p> <p>4. Mettre en œuvre les politiques de décentralisation et de lutte contre le VIH/SIDA en milieu rural et oeuvrent à la mise en place des projets spécifiques de protection des groupes vulnérables.</p> <p>5. Se charger de promouvoir la production rurale et urbaine et la commercialisation en s'appuyant sur des bases socialement équitables, augmentent l'accès à une alimentation de qualité et le contrôle des conditions dans lesquelles ces aliments sont délivrés aux populations, enfin encouragent l'éducation alimentaire et l'organisation des consommateurs pour la défense de leurs droits.</p> <p>6. Revoir les dispositions réglementaires afin de mieux prendre en compte la pratique de l'agriculture urbaine.</p>
2	Education Primaire Universelle	<p>1. Veiller à ce que ces actions soient bien en phase avec les politiques nationales de l'État en matière d'éducation primaire, et à ce que l'action de la société civile soit mise en valeur et cohérente avec l'action municipale ;</p> <p>2. Mettre en place des mécanismes de concertation au niveau local en vue d'une meilleure synergie avec les autres acteurs (ONG, associations de parents, directeurs d'écoles etc.) afin de mieux définir les priorités en matière d'éducation, de planifier et de coordonner les actions et les moyens à mettre en œuvre (humains, matériels et financiers).</p> <p>3. Poursuivre les efforts entrepris en matière de construction et maintenance d'écoles et de leur équipement, même s'ils s'inscrivent dans un contexte institutionnel et financier difficile ;</p> <p>4. Intégrer les équipements annexes comme les cantines scolaires dans leurs programmes respectifs de développement, ces équipements étant de nature à favoriser la scolarisation des enfants.</p> <p>5. Développer les initiatives à l'endroit de la coopération décentralisée pour augmenter les opportunités de financement du secteur éducation dans leur ressort territorial.</p>
3	Egalite Genre	<p>1. Les Collectivites locales doivent des Audits sur le genre et des evaluations sur l'impact genre en vue d'ameliorer les activites et programmes pour renforcer la capacite de la femme eu niveau des collectivites locales.</p> <p>2. Renforcer la capacite du personnel et des politiciens dans une approche participative, la budgetisation et la promotion du genre seraient des defis a relever par les collectivites locales en vue de promouvoir la gouvernance urbaine transparente et participative.</p> <p>3. Promouvoir les organes des collectivites locales qui sont participatifs et promouvoir le debat afin les besoins de la femme soient satisfaits.</p> <p>4. Promouvoir les reseaux locaux au sein des groupements de femmes.</p> <p>5. S'assurer que les femmes ont un acces equitable aux ressources productives en vue de renforcer leur capacite economique.</p> <p>6. Les autorites local et municipales doivent reconnaitre et utiliser la connaissance et l'expertise des organisations de femmes a la base, les ONG et experts comme partenaires dans la conception, la mise em oeuvre, le monitoring et l'evaluation des programmes municipaux.</p> <p>7. Gender equality and women's empowerment should be an integral part of urban poverty reduction policies and programmes implemented by cities and local authorities. L'Egalite genre et le renforcement des femmmes doivent etre partie integrante des politiques et programmes de la reduction de la pauvrete urbaine mis en oeuvre par les villes et les autorites locales.</p> <p>8. Encourager la collaboration au sein ministeres sectoriels et les departements en vue de promouvoir l'egalite genre (brassages).</p> <p>9. Accroitre les allocations de depenses/budgets dans les secteurs sociaux.</p>



SOMMET AFRICITES

NAIROBI - KENYA, 18 – 22 septembre 2006

« Construire des coalitions locales pour la réalisation effective des objectifs du Millénaire pour le Développement au sein des collectivités locales africaines

N°	Session	Recommandations aux Maires et gouvernements locaux
4	Mortalité Infantile	<ol style="list-style-type: none"> 1. Mettre un accent particulier sur la sensibilisation des collectivités locales surtout dans les domaines de la disponibilité de l'information et des techniques en vue de la réduction de la mortalité infantile. 2. Construire des hôpitaux municipaux en vue de permettre et d'amener les pauvres populations à avoir accès aux traitements à moindre coût et aux médicaments ; 3. Sensibiliser les tradi-praticiens et les autorités locales à décourager les pratiques culturelles qui ont un impact négatif sur la mortalité infantile; 4. Donner la priorité à la distribution de moustiquaires imprégnées et le drainage des gîtes de propagation du paludisme en vue de réduire le taux du paludisme; 5. Encourager les systèmes qui permettent aux mères et aux tantes à avoir accès à la consultation sur la nutrition et la santé; 6. Instituer et soutenir les programmes de cantine scolaire au niveau local; 7. Donner de priorité aux programmes de soins de santé base au sein des collectivités; 8. Promouvoir la collaboration et encourager l'utilisation des médias pendant les programmes de sensibilisation; 9. Identifier et sensibiliser les collectivités locales à l'intégration de pratiques culturelles positives dans les programmes de santé infantile; 10. Encourager partenariats Public-Privé en matière de santé de base pour une qualité et une efficacité améliorée et 11. Démontrer une volonté politique et un engagement administratif dans la mise en œuvre des programmes.
5	Santé Maternelle	<ol style="list-style-type: none"> 1. Les collectivités locales doivent attirer le développement local pour la mise en œuvre des OMD en matière de santé, avec des résultats mesurables. 2. Assurer la participation des femmes à la conception des priorités en matière des services de santé et de biens liés à la santé; 3. Renforcer les systèmes de gouvernance et de savoir afin d'améliorer le service de santé reproductive et utiliser les OMD pour améliorer la responsabilité des services élémentaires. 4. Encourager des partenariats PPP efficaces dans leurs prestations de services liés à la maternité; 5. Accroître les fonds alloués à la formation des matrones suivant des programmes d'unités d'obstétrique mis à jour; 6. Les collectivités locales en promouvant des programmes de sensibilisation pour une bonne maternité visent aussi à décourager le dangereux et archaïque planning familial traditionnel; 7. Engagement politique et de bonnes politiques; 8. Bonne politique de santé publique; 9. Améliorer l'investissement en infrastructures et structures appropriées et; 10. Accroître l'investissement en Service de santé y compris les ressources humaines. 11. Promouvoir les programmes spéciaux pré-nataux, l'entretien post-natal des nourrices 12. Améliorer l'entretien en obstétrique à travers l'entretien à domicile des mères ou centres de nutrition pour les nourrices.
6	VIH/SIDA Paludisme	<ol style="list-style-type: none"> 1. Mettre un accent particulier sur la sensibilisation des collectivités locales, surtout en milieu rural pour la disponibilité d'informations et techniques en vue de réduire la mortalité infantile; 2. Construire des hôpitaux municipaux en vue de permettre et d'amener les pauvres populations à avoir accès aux traitements à moindre coût et aux médicaments ; 3. Sensibiliser les praticiens traditionnels et les autorités locales à décourager les pratiques culturelles qui ont un impact négatif sur la mortalité infantile; 4. Donner la priorité à la distribution de moustiquaires imprégnées et le drainage des gîtes de propagation du paludisme en vue de réduire le taux du paludisme; 5. Encourager les systèmes qui permettent aux mères et aux tantes à avoir accès à la consultation sur la nutrition et la santé; 6. Instituer et soutenir les programmes de cantine scolaire au niveau local; 7. Donner de priorité aux programmes de soins de santé base au sein des collectivités; 8. Promote collaboration with and encourage the use of the media in sensitisation programmes; 9. Démontrer une volonté politique et un engagement administratif dans la mise en œuvre des programmes. 10. Encourage PPP and create effective partnerships in the delivery of maternal health related services; Encourager des partenariats PPP efficaces dans leurs prestations de services liés à la maternité pour plus d'efficacité. 11. Demonstrate sufficient political will and administrative commitment in the implementation of programmes.



SOMMET AFRICITES

NAIROBI - KENYA, 18 – 22 septembre 2006

« Construire des coalitions locales pour la réalisation effective des objectifs du Millénaire pour le Développement au sein des collectivités locales africaines

N°	Session	Recommandations aux Maires et gouvernements locaux
7	Environnement et développement durable	1. Développer selon les stratégies nationales, des politiques et programmes en vue de la mise en oeuvre des OMD dans le cadre de budgets et plans municipaux de développement.
		2. Plan prévisionnel de développement pour éviter la dégradation environnementale, la rareté, et la réduction d'habitations précaires (taudis).
		3. Fixer des objectifs intermédiaires pour coïncider avec la carrure des collectivités locales.
		4. Générer plus de données sincères, valables pour appuyer le processus d'orientation des OMD.
		5. Développer une stratégie de communication pour disseminer les initiatives publiques de la ville.
		6. Permettre des contrats et partenariats communautaires: si possible des projets d'amélioration doivent être ouverts aux populations à faibles revenus, aux coopératives, et les organisations qui défendent les habitants des taudis comme partenaires et entrepreneurs. Ceci nécessite que les contrats soient conçus de façon à être maîtrisés par les entrepreneurs communautaires. De tels dispositions auront besoin de plus de ressources, renforcement de capacité, créer un sens de propriété et de fierté civique, domicilier les marges de bénéfice, et améliorer la transparence dans l'utilisation des ressources municipales.
		Cible 9
		7. Fournir l'accès aux services d'énergie durable pour toutes les zones urbaines et péri-urbaines y compris les écoles, des infrastructures sanitaires et communautaires.
		8. Promouvoir des partenariats coopératifs entre les partenaires internationaux et locaux pour (i) encourager les échanges d'informations technologiques y compris les bonnes pratiques; (ii) améliorer l'appui technique des décideurs et; (iii) renforcer la capacité de collection et de dissémination d'informations environnementales.
		9. Améliorer le monitoring environnemental y compris les systèmes de rapports, de modélisation et de projection.
		10. Réduire l'émission du dioxyde de carbone en stabilisant les concentrations de l'effet du gaz de serre à travers la réduction des émissions. Ceci nécessitera entre autres, l'utilisation du carburant et véhicules adéquats (y compris les piétons, bicyclettes, chaussées); et des services de transport public améliorés.
		11. Réduire l'utilisation des substances nocives à la couche d'ozone.
		12. S'assurer que les impacts environnementaux sont inclus dans la conception de tous les projets et programmes.
		13. Promouvoir l'investissement en gestion environnementale y compris la plantation d'arbres pour lutter contre la déforestation, le traitement des déchets liquides pour réduire l'intoxication des nutriments des eaux douces par les produits chimiques en vue de protéger la santé humaine et les écosystèmes et en préservant les écosystèmes accidentels pour protéger la biodiversité.
		14. Renforcer les informations en éducation et problèmes environnementaux pour les fonctionnaires et le public.
		15. Améliorer les déchets solides en utilisant des techniques d'enfouissement de déchets solides et liquides adéquates des systèmes de vidanges.
		Cible 10
		17. Assurer les responsabilités pour fournir l'eau et l'hygiène.
18. Engager un processus accepté pour concevoir des stratégies de fourniture d'eau et d'hygiène en associant tous les acteurs, y compris les opérateurs économiques informelles.		



SOMMET AFRICITES

NAIROBI - KENYA, 18 – 22 septembre 2006

« Construire des coalitions locales pour la réalisation effective des objectifs du Millénaire pour le Développement au sein des collectivités locales africaines

N°	Session	Recommandations aux Maires et gouvernements locaux
7	Environnement et développement durable	<p>19. Mettre a jour de façon régulière, des stratégies par l'instauration d'un dialogue permanent pour traiter de l'évolution de ces deux secteurs et aux besoins des usagers.</p> <p>20. Mettre en place au niveau local un mécanisme secondaire basé sur l'apport de l'usager et du contribuable, pour assurer l'accès aux services WS & S pour les plus démunis.</p> <p>21. Donner la priorité de services aux démunis des villes qui manquent d'eau et d'hygiène.</p> <p>22. Aider les démunis vivant dans les villes pour assurer une participation équitable de prise de décision quant à l'eau et à l'hygiène.</p> <p style="text-align: center;">Cible 11</p> <p>23. Reconnaître les habitants des taudis "le droit à la cité" et poser des actes concrets en matière du foncier et de droits à l'habitation. Ceci inclut les déguerpissements forcés, sauf dans les cas exceptionnels de dangers environnementaux.</p> <p>24. Fournir un foncier convenable et accessible à des endroits bien situés pour des logements sociaux comme de nouvelles alternatives aux problèmes des taudis, en se basant souvent sur une foncière adéquate.</p> <p>25. Fournir un statut sécurisé pour les habitations informelles, planning d'exploitation foncière qui concilie les capacités et besoins disponibles.</p> <p>26. Engager des codes et lois de construction qui peuvent être renforcés, accessibles, constructions progressives, et des activités économiques à la base.</p> <p>27. Améliorer les conditions des femmes vivant dans les taudis au travers de la promotion des droits de la femme dans le domaine de développement des établissements humains, notamment le droit au foncier et l'habitation; sécurité renforcée; renforcement des capacités pour les initiatives et institutions dirigées par les femmes; et un regain d'intérêt pour les femmes vivant dans les taudis.</p> <p>28. Inclure le planning et la gestion environnementale dans la mise en œuvre de la cible 11.</p> <p>29. Inciter à la réforme du commerce international, une aide qualitative accrue et la remise des dettes des pays pauvres.</p>
8	Partenariat Mondial	<p>1. Construire une hiérarchie de partenariats profitables avec les différents acteurs i.e institutions financières internationales, centres de recherches, organisations de TIC, ONG et gouvernements.</p> <p>2. Build capacity of local government through strengthening their governance institutions and knowledge-base to improve their service delivery. Resources without capacity will not help.</p>
9	Planning et Programmation	<p>1. Organisent, sur leur territoire, un dialogue permanent avec l'ensemble des parties prenantes pour la gestion concrète et l'évaluation des services essentiels,</p> <p>2. Assument, lorsqu'elles sont autorités organisatrices des services essentiels, la responsabilité de l'équilibre économique et financier des services essentiels, par les transferts nécessaires provenant de péréquations ou de subventions,</p>
10	Accès aux services de base	<p>1. Adoptent des règles de gouvernance économique et financière, notamment en matière budgétaire, créatrices de confiance avec les partenaires financiers,</p> <p>2. To improve management practices and transparency in financial disclosures, and enhance its viability</p> <p>3. To access sources of financing other than those controlled by the State, local governments must provide solid indications that they are improving the way they manage their resources.</p>
11	Financement	<p>1. Améliorer les pratiques de gestion et de transparence dans les décaissements, et assurer la viabilité</p> <p>2. Pour accéder aux sources de financement autres que celles contrôlées par l'État, les collectivités locales, les collectivités locales doivent fournir des indications solides qu'elles améliorent la manière qu'elles gèrent leurs ressources.</p> <p>3. Ainsi, la mise en œuvre et l'utilisation étendue des outils de comptabilité analytique et de prévisions comptables annuelles, contribuerait à améliorer la gestion et la vision stratégique.</p> <p>3. Pour assurer un financement durable pour l'entretien d'une manière générale et de l'entretien des équipements municipaux</p> <p>4. Cette mesure aiderait à donner de la crédibilité à la qualité de la gestion des collectivités locales, tout en facilitant leur accès au crédit..</p>



SOMMET AFRICITES

NAIROBI - KENYA, 18 – 22 septembre 2006

« Construire des coalitions locales pour la réalisation effective des objectifs du Millénaire pour le Développement au sein des collectivités locales africaines »

N°	Session	Recommandations aux Maires et gouvernements locaux
11	Financement	<p>5. Le plan de financement correspondant doit indiquer les coûts des financements et les pertes de revenus, soit directs, soit indirects.</p> <p>6. Les investissements locaux permettent d'augmenter l'actif municipal, qui, à son tour, contribue à produire des services qui peuvent des revenus fiscaux. Ce revenu peut être utilisé par la suite pour couvrir les coûts additionnels liés à l'emprunt .</p> <p>7. Obtenir l'accès aux facilités de prêt</p> <p>8. Les grands villes doivent créer des conditions qui leur permettraient de recevoir des prêts (accumulation d'épargne, transparence de la comptabilité, bonnes pratiques de gestion, programme d'investissement public pluriannuel, etc.). L'acte d'emprunt implique la capacité de faire des prévisions budgétaires valables. L'accès immédiat à des prêts importants pour les communautés qui ne sont pas suffisamment préparées, pourrait entraîner dans un cercle vicieux.</p> <p>9. Assurer une meilleure communication</p> <p>10. En tant que niveau le plus élevé de structures territoriales, et principales autorités locales publiques, les collectivités locales doivent accorder une attention particulière à leurs politiques de relations communautaires. Ainsi, ils doivent discuter de leur actions plus ouvertement et fournir aux usagers/ contribuables des explications sur les implications financières de leurs besoins et demandes.</p> <p>11. Améliorer la programmation des dotations et la capacité d'absorption</p> <p>12. Présentement, plus de dotations que de ressources, constituent la principale question liée à l'investissement des collectivités locales. Quoique ceci soit paradoxal, compte tenu de la magnitude des besoins existants, il est clair que l'accès aux ressources n'est pas la plus critique difficulté. Dans nombre de pays, les ressources de financement disponibles dépassent la capacité d'absorption à cause du nombre petit d'opérateurs, le développement inadéquat des projets, et la fragilité du réseau des entreprises.</p>
12	Gestion locale	<p>1. S'engager à jouer efficacement leur rôle d'organisateur et de coordinateur des processus de développement, poursuivre les efforts entrepris pour fournir des services publics répondant aux besoins et aspirations des populations locales ;</p> <p>2. Imaginer et mettre en place des mécanismes et instruments démocratiques qui permettent d'élaborer, de suivre les objectifs sur le long terme et les programmes d'action sur le court terme ;</p> <p>3. Mettre en place des mécanismes rapprochant les acteurs intervenant sur le territoire municipal (représentés de l'État, organisations de la société civile et les prestataires de services) en vue de mieux définir les priorités, planifier et coordonner les actions et les moyens à mettre en oeuvre, et d'organiser les informations des citoyens, relatifs à l'état d'avancement de la mise en oeuvre des objectifs ;</p> <p>4. Assurer que l'ensemble des initiatives mises en oeuvre au niveau local, principalement les politiques publiques locales, soient intégrées dans celles mises en oeuvre au niveau national .</p> <p>5. Adopter et appliquer les procédures de gestion qui garantissent la transparence, particulièrement par rapport aux achats .</p> <p>6. Développer la coopération sud sud en vue de partager les bonnes pratiques entre les collectivités locales</p> <p>7. Travailler en partenariat avec les autres autorités locales en vue de réaliser des économies d'échelle</p> <p>8. Prendre en compte les femmes lors de la définition des politiques au niveau local</p> <p>9. Prendre en compte les spécificités de certaines communautés particulièrement les nomades et de bergers .</p>
13	Participation des habitants	<p>1. Créer les conditions favorables à l'implication réelle des populations aux processus d'élaboration des PDC</p> <p>2. Elaborer systématiquement des bases de données de suivi des indicateurs au niveau de toutes les communes (à travers les PDC) et mettre en place une démarche cohérente de collecte et de traitement des données maîtrisable et maîtrisée par les populations (hommes et femmes).</p> <p>3. Contribuer au renforcement des associations de municipalités pour qu'elles puissent jouer un rôle d'accompagnement des élu(e)s locaux et de la décentralisation.</p>
13	Participation des habitants	<p>5. Prendre en compte les plans de développement communautaire et son budget pour la budgétisation nationale.</p>
14	Associations d'habitants	<p>Les autorités nationales, maires, conseils municipaux signent en partenariat avec les organisations associatives, des protocoles d'accord qui permettent la réalisation d'un véritable processus participatif. Ci-joint en annexe, un modèle propose de protocole d'accord, définissent les responsabilités et engagements respectifs des deux parties.</p>



SOMMET AFRICITES

NAIROBI - KENYA, 18 – 22 septembre 2006

« Construire des coalitions locales pour la réalisation effective des objectifs du Millénaire pour le Développement au sein des collectivités locales africaines

N°	Session	Recommandations aux Maires et gouvernements locaux
15	Organisations de jeunes	<p>1. Les maires ont souligné l'importance du développement des politiques locales en faveur des jeunes dans le dialogue avec les principaux acteurs locaux en vue de créer une structure d'engagement et de travail pour la jeunesse..</p> <p>2. Marginalisation des jeunes à travers des échanges d'expériences au Nord au Sud .</p> <p>3. Mobilize Partners to review cross-sectoral policies on youth should involve all mayor stakeholders.</p> <p>4. Créer un lien entre la coopération décentralisée et la politique de développement de la jeunesse. Un partenariat durable secteur public et privé doit être encouragé à un niveau local capable d'être le moteur de développement en finançant les entreprises performantes, et les fournisseurs d'emploi.</p>
15	Organisations de jeunes	<p>5. Appuyer les emplois durables. Des entreprises citoyennes doivent être mises en place avec une forte politique sociale participative des autorités locales (réduction de la pauvreté).</p>
16	Femmes et démocratie	<p>1. Les autorités locales doivent réaliser des audits genre et des évaluations sur l'impact genre en vue d'améliorer les programmes et activités prenant en compte la dimension genre et la responsabilisation de des femmes au niveau des collectivités locales l.</p> <p>2. Les autorités locales assurer le renforcement des capacités du personnel et des hommes politiques dans la planification participative, la budgétisation et la prise en compte de la dimension genre, en vue de promouvoir une gouvernance urbaine , transparente et inclusive.</p> <p>3. Promote Local Government structures that are participatory and promote debate so that women's needs are taken into account.</p> <p>4. Promouvoir les réseaux locaux de groupes de femmes</p> <p>5. Assurer que les femmes aient un accès égal aux moyens de production en vue de renforcer la responsabilisation économique</p> <p>6. Les autorités locales et les municipalités doivent reconnaître et utiliser la connaissance et l'expertise des organisations locales de femmes, des ONG, et des experts genre comme des partenaires égaux dans la conception, la mise en œuvre, le suivi et l'évaluation des programmes municipaux.</p> <p>7. L'égalité genre et la responsabilisation des femmes doivent faire partie intégrante des politiques et programmes urbains de réduction de la pauvreté, mis en œuvre par les villes et les autorités locales.</p> <p>8. Encourager la collaboration avec les départements ministériels en vue de promouvoir les secteurs en vue de promouvoir l'équité genre (liens)</p> <p>9. Augmenter les dotations dépenses (budget) dans les secteurs sociaux</p>
17	Autorités morales et traditionnelles	<p>1. Les collectivités locales doivent élaborer officiellement des stratégies et concevoir un cadre systématique de dialogue continu avec les chefs traditionnels dans la planification du développement local.</p> <p>2. Des relations saines doivent être entretenues avec les chefs traditionnels dans leur juridiction sur la base du respect pour le symbolisme culturel.</p> <p>3. Les chefs traditionnels doivent être reconnus comme des intermédiaires pour la mise en œuvre des programmes de réduction de la pauvreté, comme des agents de changement pour la persuasion de leurs sujets dans l'effort de réduction de la pauvreté extrême et de la faim au niveau local.</p> <p>4. Les autorités morales et traditionnelles doivent être impliquées pour amener les communautés locales à apprécier la valeur de l'éducation formelle dans la réalisation des objectifs de développement pour le millénaire, surtout pour ce qui concerne l'éducation primaire universelle pour tous.</p>
17	Autorités morales et traditionnelles	<p>5. Des politiques et des actions doivent être entreprises en vue d'encourager l'élimination des pratiques culturelles et traditionnelles qui entravent la promotion de l'égalité genre et la responsabilisation des femmes.</p> <p>6. Les services des chefs traditionnels doivent être utilisés comme des intermédiaires pour la mise en œuvre de la planification familiale, l'élimination des mariages précoces, des pratiques traditionnelles peu orthodoxes de maternité et les croyances superstitieuses .</p> <p>7. Les chefs traditionnels doivent être impliqués dans les stratégies globales de lutte contre le VIH/ SIDA, le paludisme et d'autres maladies dans les communautés locales.</p>
18	Entreprises et communauté financière	<p>1. Création d'expériences partageant les réseaux dans les différents pays sur l'implication des investisseurs privés locaux. Le CGLUA et l'Africites peuvent servir de pont pour cette facilitation. .</p> <p>2. Promotion de la culture entrepreneuriale au niveau local;</p> <p>3. Assurer un cadre réglementaire attractif au niveau local en vue de faciliter les investisseurs du secteur privé au profit des populations locales.</p> <p>4. Appeler à la commission ad hoc du CGLUA en vue de mettre en place un processus régional commun en faveur du monde des entreprises .</p> <p>5. Mettre en place des investissements gérés par le secteur privé, pour les projets inachevés .</p>



SOMMET AFRICITES

NAIROBI - KENYA, 18 – 22 septembre 2006

« Construire des coalitions locales pour la réalisation effective des objectifs du Millénaire pour le Développement au sein des collectivités locales africaines

N°	Session	Recommandations aux Maires et gouvernements locaux
19	Entreprises locales et de micro-credit	<p>1. Mettre en place des programmes locaux de Micro-crédit en s'appuyant sur des institutions de Micro-crédit fiables et de crédit</p> <p>2. Favoriser l'implantation sur la circonscription de compétence des Institutions de Micro-crédit pouvant appuyer la création et le développement des petites entreprises locales</p>
19	Entreprises locales et de micro-credit	<p>3. Favoriser l'accès, en particulier des femmes et des jeunes diplômés, aux Micro-crédit en proposant aux bailleurs de fonds des programmes de Micro-crédit tournés ces deux catégories de population</p> <p>4. Mise en place de politique de suivi de l'impact du secteur des Institutions de Micro-crédit sur le développement local</p>
20	ONG	<p>1. Rechercher de solutions et s'inspirer des solutions et pratiques innovantes qui existent pour prévenir des déguerpissements forcés réduire les cas de menaces pendantes. Malheureusement les approches positives sont peu reconnues à domicile et par conséquence insuffisamment documentées. Comme le disait un membre du AGFE au FUM 2 : « qui sait que dans la ville de Ilo au Pérou, où le déguerpissement n'est pas connu, du fait principalement de politique publique véritablement innovante ? Savez qu'il existe des mesures préventives et des politiques qui ont réussies à éliminer les déguerpissements forcés ;</p> <p>2. Reconnaître les actions positives contenues d'ailleurs dans la plus part des cas présentés, existent des solutions de sortie de crises, seulement compte tenu des fois de la violence soupçonneuse ou du caractère urgent de la situation, la tendance a toujours été de léguer au second plan l'aspect apprentissage éminemment important contenu dans les cas rencontrés.</p>
21	Organisations syndicales et paysanes	<p>1. Une meilleure implication des collectivités locales dans la mise en œuvre des OMD ;</p> <p>2. Reconnaître la légitimité des organisations syndicales et paysannes à participer et intervenir dans la définition des politiques locales ;</p> <p>3. Inclure les politiques d'emploi décent et de marché du travail y compris vis à vis de ses propres employés dans les politiques de développement local ;</p> <p>4. Appuyer les initiatives locales de développement de la protection sociale pour tous (te)s ;</p> <p>5. Mettre en œuvre des politiques locales ambitieuses pour organiser la satisfaction des besoins fondamentaux en garantissant l'accès de tous (te)s aux services de base.</p>
22	Universitaires et chercheurs	<p>1. Les autorités locales doivent établir des partenariats durables avec les institutions universitaires et de recherche:</p> <p>a. Mettre en place des dialogues cibles sur les besoins professionnels</p> <p>b. Assurer le renforcement des capacités pour les responsabilités et tâches aux autorités locales</p>
	Universitaires et chercheurs	<p>c. Faciliter l'organisation sur une base continue de stages répondant aux défis croissants;</p> <p>2. Créer un espace pour les équipements de recherche en vue de compenser la pression sur les infrastructures de recherche existantes, avec une population toujours croissante d'élevés et d'étudiants, et l'exode rural ;</p> <p>3. Assurer une facilitation universitaire et de recherche à travers la mise en place de bibliothèques facilement accessibles et suffisamment bien équipées;</p> <p>4. Mettre en place un système de stage permettant aux étudiants de vivre personnellement les changements institutionnels pour répondre aux demandes en passant des temps limités et suivis dans différentes collectivités locales, faisant partie des conditions requises pour le cursus universitaire;</p> <p>5. Sensibiliser les institutions universitaires et de recherche, sur les impératifs de l'égalité genre dans toutes les sphères de la vie universitaire, par rapport à tout ce qui concerne la responsabilité des autorités locales envers leurs administrés;</p> <p>6. Garantir la pleine participation de la jeunesse pour soutenir la mise en œuvre de l'agenda de développement local</p> <p>7. Faciliter l'implication de la représentation communautaire élargie sur les questions de développement local par rapport à la planification économique et sociale;</p> <p>8. Initier des jumelages mutuellement bénéfiques avec les villes du Nord</p> <p>9. Mettre en place un système d'évaluation conçu pour :</p> <p>a. Mesurer les progrès réalisés dans la mise en œuvre de toutes les décisions prises;</p> <p>b. Déterminer la quantité et la qualité des programmes de renforcement de capacités, les résultats, particulièrement les formations ciblées, et</p> <p>c. Quantifier la valeur globale des avantages qu'en tirent les autorités locales sur tous les plans.</p> <p>10. Formuler des politiques locales qui reconnaissent les rôles importants des universitaires et des chercheurs dans la mise en œuvre des ODM;</p> <p>11. Effectuer les évaluations de besoins en termes d'ODM pour les villes au niveau des collectivités locales;</p>



SOMMET AFRICITES

NAIROBI - KENYA, 18 – 22 septembre 2006

« Construire des coalitions locales pour la réalisation effective des objectifs du Millénaire pour le Développement au sein des collectivités locales africaines

N°	Session	Recommandations aux Maires et gouvernements locaux
22	Universitaires et chercheurs	<p>12. Créer des partenariats entre les autorités locales, les communautés locales et les universités;</p> <p>13. Promouvoir le transfert de technologie entre universités et les communautés</p> <p>14. Réduire le fossé d'information et assurer la diffusion des informations entre les universités et les communautés ;</p> <p>15. Utiliser des expertises extérieures pour les tâches identifiées pour les universités particulièrement dans les domaines de la gestion financière, la planification de l'utilisation des terres, la gestion immobilière, la conception des infrastructures et l'évaluation et le suivi des projets de développement;</p> <p>16. Collaborate in demonstration of projects of research outputs especially in promotion of adoption of appropriate building materials in the African cities, and</p> <p>17. Encourager la participation des étudiants pour réaliser des recherches pour des projets de développement dans les collectivités locales, à travers des missions spécifiques et des rapports de recherche écrits, pour des étudiants du 3ème cycle. .</p>
23	Professionnels des administrations centrale et locale	<p>1. Des investissements pour attirer des professionnels et assurer le partage des informations .</p> <p>2. Initier des partenariats avec les autorités locales internationales et/ communautés sœurs</p> <p>3. Les autorités locales facilitent le partage des meilleures pratiques .</p> <p>4. Des services financiers prudents sont utilisés comme une manière de réduire la pauvreté.</p> <p>5. Local Authorities be empowered to deal with issues that facilitate local development.</p>